



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01.49.55.56.45 Fax : 01.49.55.40.06	NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2010-2132 Date: 27 septembre 2010
---	---

Date de mise en application : **immédiate (session d'examen 2012)**

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche

à

Annule et remplace :

Notes de service

DGER/POFEGTP/N97-2090 du 19 septembre 1997

DGER/POFEGTP/N2003-2090 du 2 décembre 2003

DGER/SDPFE/N2006-2027 du 7 mars 2006

📎 Nombre d'annexe : 5

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Productions animales ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.

Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Productions animales ».

Mots-clés : BTSA Productions animales – BTSA PA – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
- Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Productions animales » du BTSA en application de l'arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Productions animales ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012 du BTSA « Productions animales ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :

- I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
- II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
- III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
- IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
- V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non renouvelée ;
- VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA renouvelé en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Productions animales » repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales intégratives qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales intégratives sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » est de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que les capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président du jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Un CCF correspond à une seule situation d'évaluation.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1 « Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30mn

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer et communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale¹ par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :

- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21** et **M22**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.

Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit

¹ Voir annexe 1

documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis...) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées » .

L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :

- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).
- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).

Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».

Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties . La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.

Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	30 minutes

Nature de l'épreuve :

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve :

L'épreuve se déroule en deux parties :

- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du

dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité suivante :

- Communiquer dans une langue étrangère :

- Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :

- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 mn + 40 mn de préparation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral², libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examineur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante³, qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :

- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données » et les sous capacités :
- Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
- Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (de coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :

o « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;

² Voir annexe 2

³ Voir annexe 3

o « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :

o la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;

o l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;

o l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;

o l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser, et les sous-capacités :

- Mobiliser son intelligence motrice ;
- Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.

Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.

Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Les MIL (module M71) visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

Les MIL correspondent à un volume horaire de 87 heures élève.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de service :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7⁴ :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution :
- S'adapter aux évolutions des marchés en prenant en compte, du mondial au local, les attentes sociétales et culturelles ;
- Assurer la veille juridique et réglementaire ;

⁴ Voir tableau récapitulatif de l'évaluation en BTSA Productions animales, domaine professionnel, annexe 5.

- Analyser la filière pour mettre en évidence des possibilités d'action.
- Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité :
 - Repérer les potentialités d'un territoire dans ses dimensions biophysiques, historiques, géographiques et socioéconomiques ;
 - Evaluer les effets environnementaux et les risques sanitaires des activités d'élevage.
- Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage :
 - Porter un diagnostic global sur l'exploitation d'élevage en prenant en compte le développement durable ;
 - Gérer l'organisation du travail ;
 - Raisonner des modes de mise en marché adaptés à la situation ;
 - Raisonner une décision stratégique dans ses différentes dimensions.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M 51 et M 52**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	3 CCF	Ecrit et Oral	2

L'épreuve E5 se compose de 3 CCF :

- 1 CCF (coefficient 1), écrit, à élaborer à partir d'une étude de cas de nature technico-économique, économique, juridique ou financière en lien avec le fonctionnement d'une exploitation d'élevage. La durée de cette épreuve est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques.
- 1 CCF (coefficient 0,5), oral, à partir d'une étude de cas, marché, filière dans son territoire.
- 1 CCF (coefficient 0,5), oral, axé sur les demandes sociétales de l'élevage. Il s'appuie sur la présentation d'un dossier d'une dizaine de pages dont le thème choisi par l'étudiant ou le groupe est validé par l'équipe pédagogique.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Orale	2	30 minutes

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale, de coefficient 2 et d'une durée 30 minutes.

Le candidat, à partir d'une étude de cas sur la situation et le fonctionnement d'un élevage, dans sa filière et son territoire, réalise un dossier de 10 à 15 pages annexes comprises. Le support de l'étude de cas peut éventuellement être commun à plusieurs candidats. La rédaction du dossier résulte d'un travail personnel du candidat.

Le candidat est évalué sur son aptitude à mobiliser les savoirs et les savoir-faire relatifs aux capacités de l'épreuve E5.

Le dossier communiqué au jury le jour de l'oral n'est pas noté en tant que tel.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes :

- 10 minutes de présentation du dossier ;
- 20 minutes d'entretien avec le jury.

Evaluation

Elle est réalisée par un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion et un enseignant de zootechnie ou de biologie-écologie intervenant dans la formation.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global :
 - Repérer les éléments de situation pertinents ;
 - Proposer des processus de production adaptés.
- Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement :
 - Mobiliser et combiner des connaissances pour comprendre et conduire un processus d'élevage ;
 - Raisonner les stratégies de conduite et de gestion d'un élevage jusqu'à la mise en marché ;
 - Enregistrer les performances et traiter les données ;
 - Organiser et réaliser les principales interventions et appréciations sur les animaux, les surfaces fourragères et les équipements d'élevage ;
 - Réaliser un diagnostic d'élevage et proposer des modifications adaptées ;
 - Mettre en pratique la gestion et la qualité de l'environnement.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M 53, M 54, M 55 et M 56.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	7 ou 8 CCF	Ecrite, Orale, Pratique	7

L'épreuve E6 se compose de 7 ou 8 CCF.

- 2 CCF (coefficient 2), dont la durée, la nature et la répartition des coefficients sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.

Ces CCF sont relatifs aux enseignements scientifiques. Sauf impossibilité matérielle, l'un au moins des CCF prend la forme de travaux pratiques.

- 5 ou 6 CCF (coefficient 5), dont la durée, la nature et la répartition des coefficients sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.

Au moins un CCF est pratique et en relation avec les interventions et les appréciations sur les animaux, les surfaces fourragères et les équipements d'élevage.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Orale et pratique	7	Pratique : 45 minutes Oral : 30 minutes (+ 30 mn de préparation)

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale et pratique, de coefficient 7 et d'une durée totale de 1h45 (dont 30 minutes de préparation).

Il s'agit de vérifier l'acquisition et la maîtrise des techniques et pratiques professionnelles des productions animales et des connaissances fondamentales nécessaires à leur compréhension.

C'est une épreuve qui comporte deux sous-épreuves :

- une sous-épreuve pratique de 45 minutes, portant sur l'intervention et l'appréciation des animaux, des surfaces fourragères et des équipements d'élevage ;
- une sous-épreuve orale de 30 minutes (plus 30 minutes de préparation) portant sur les sciences et technologies des productions animales et leurs applications aux productions étudiées.

Evaluation

Elle est réalisée par deux enseignants de l'option et, si possible, par un professionnel.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Ecrite	6	4 heures
E7 Partie 2	Ecrite et orale	6	45 minutes maximum
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante qui se décline en sous-capacités :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle :
 - o Assurer la veille scientifique et technique ;
 - o Participer à des travaux de démonstration d'expérimentation, de recherche et de collecte de références ;
 - o Proposer des adaptations à partir d'un diagnostic de durabilité ;
 - o Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre des situations professionnelles ;
 - o S'intégrer dans une équipe de travail et en comprendre le fonctionnement ;
 - o Communiquer en situation professionnelle.

Cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M 61 et les connaissances acquises dans les modules professionnels**.

L'épreuve E7 comprend **deux situations d'évaluation** : l'une écrite (partie 1 de l'épreuve), l'autre écrite et orale (partie 2 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier préparé par le candidat.

PARTIE 1 : Epreuve scientifique et technique – écrite (coefficient 6)

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude des candidats à mobiliser leurs connaissances scientifiques et techniques pour aborder des problèmes et discuter des solutions sur des thèmes relatifs au secteur des productions animales.

Nature de la situation d'évaluation

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 4 heures.

Elle comporte plusieurs questions d'analyse et de synthèse, qui peuvent s'appuyer sur des documents scientifiques, techniques ou professionnels dont le temps de lecture et d'appropriation par les candidats ne dépasse pas 30 minutes.

Evaluation

L'évaluation est assurée par des enseignants de zootechnie concernés par la préparation des candidats au BTSA « Productions animales ».

PARTIE 2 : Soutenance d'un dossier – écrite et orale (coefficient 6)

La soutenance s'appuie sur l'expérience vécue en milieu professionnel, donnant lieu à une production écrite.

Nature de la situation d'évaluation

L'épreuve comprend deux parties : production d'un dossier écrit et soutenance orale.

1) Le dossier comprend deux parties :

- Un rapport (20 à 30 pages au maximum, annexes non comprises et un résumé d'une page) relatif à la participation du candidat, pendant 8 semaines au minimum, aux activités d'un organisme ou d'une entreprise. L'étude personnelle présentée dans le rapport est à dominante technique et doit privilégier une démarche méthodologique : le candidat analyse la situation existante, décrit et explique les choix et les stratégies mises en œuvre, évalue les conséquences, dresse un bilan critique et argumenté, enfin présente et justifie ses propositions personnelles. Ce rapport écrit est évalué à l'aide d'une grille critériée nationale⁵;

- Trois fiches (2 pages au maximum pour chacune) relatives à des situations professionnelles significatives (SPS) vécues en tant qu'acteur ou observateur impliqué au cours du stage principal et/ou à l'occasion d'autres présences en milieu professionnel. Non évaluées en tant que telles, ces fiches sont établies en référence aux 15 situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel. Les fiches se rapportent à trois SPS différentes, appartenant à au moins deux champs de compétences distinct, parmi les quatre identifiés dans le référentiel professionnel. Dans les fiches, le candidat présente et justifie les situations choisies, analyse les enjeux professionnels, considère les difficultés rencontrées et propose éventuellement des évolutions argumentées.

Le dossier complet (rapport + les trois fiches) est un support obligatoire pour se présenter à la soutenance et, par conséquent, à l'épreuve E7 (partie 1 et partie 2). Il est envoyé, au préalable, au jury.

2) La soutenance comprend également deux parties :

- 10 minutes maximum de présentation du rapport. Le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en œuvre, des résultats obtenus et de leurs impacts et éventuels prolongements. Au préalable, il devra s'être assuré de la disponibilité des supports de communication dont il pourra avoir besoin.

- 35 minutes maximum d'entretien réparties en deux temps :

⁵ Voir annexe 4.

- o un 1^{er} temps de 25 minutes maximum sur le rapport : le jury demande au candidat des éclaircissements et des approfondissements sur l'étude présentée ; il évalue sa capacité à prendre du recul sur la démarche et les méthodes mises en œuvre pour aborder la problématique ; il apprécie son aptitude à discuter les résultats et les impacts de l'étude ;
- o un 2^{ème} temps de 10 minutes maximum de discussion sur une, au moins, des trois fiches relatives aux SPS, choisie(s) par le jury. Le jury évalue la capacité du candidat à montrer l'intérêt de la (des) SPS choisie(s), sa (leur) signification(s) et ses (leur) apports au regard du contexte professionnel et de la construction d'un parcours personnel et professionnel.

Evaluation

Conduite à partir d'une grille critériée nationale⁶, elle est assurée par deux examinateurs : un enseignant assurant la préparation au BTSA « Productions animales » et si possible un professionnel.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élève.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non renouvelée :

Epreuves du domaine professionnel

Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Perte du bénéfice des épreuves D et E.

Le candidat présente obligatoirement l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 :

Pour pouvoir conserver le bénéfice des notes à l'épreuve F, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Pour l'épreuve E7:

Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve ET2, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Cette note est reportée à la première partie de l'épreuve E7.

Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve ET3, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Cette note est reportée à la deuxième partie de l'épreuve E7.

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI. – Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009 :

Il convient de se référer sur les points suivants à la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :

⁶ Voir annexe 4.

- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non renouvelée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1 : « EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1 ^{ère} partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2 ^{ème} partie	- Adaptation du texte à la situation de communication - Richesse des arguments	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé - diversité - pertinence - précision	/3 /6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
Total			/20
Note en points entiers			/20

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

NOM :

Prénom :

Date :

Fiche à remplir en français – Grille fournie à titre indicatif (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité...)		
Contexte (lieu, époque...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1^{ère} partie		/10

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 3

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3 candidats hors CCF

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	/2
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu - Autonomie - Aisance • Entretien - Réactions aux sollicitations de l'examineur - Initiative - Capacité à intéresser et convaincre	/2
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue <i>*Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i>	/6
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
Note finale Expression orale + compréhension orale	/20 en points entiers
Appréciation générale :	

Signature

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7

CRITERES	OBSERVATIONS	NOTE
Construire selon un plan cohérent, un rapport clair et lisible, comportant une répartition équilibrée entre le texte et les annexes.		/5
Justifier la problématique en s'appuyant sur des éléments du contexte		/10
En s'appuyant sur des connaissances scientifiques et techniques, présenter et argumenter : o La méthodologie et sa pertinence, les étapes de la conduite de l'étude, les difficultés éventuellement rencontrées et les moyens utilisés pour les surmonter ; o Les résultats obtenus et leur validité : interprétation et analyses critique ; o L'évaluation des impacts et des prolongements éventuels de l'étude.		/20
Note de la partie écrite		/35

CRITERES	OBSERVATIONS	NOTE
Présenter l'étude en 10 minutes, en mettant en évidence, par les techniques de communication de son choix, les éléments jugés utiles pour susciter l'intérêt du jury et engager le débat.		/25
En s'appuyant sur ses connaissances et sur son expérience, argumenter et débattre à propos de : o L'étude présentée dans le rapport ; o La (les) SPS choisie(s) par le jury.		/40
Note de la partie orale :		/65
NOTE GLOBALE :		/100

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 5

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA PRODUCTIONS ANIMALES

Domaine professionnel

EPREUVE E5 : coefficient 2

Capacités évaluées	Modalités (candidats en CCF)		Modalités (candidats hors CCF)		Modules concernés
				Disciplines concernées	
Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution.	1 CCF (coefficient 1)	Ecrit et Oral	Oral 30 minutes	SESG et Zootechnie ou Biologie-écologie	M 51 M 52
Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité.	1 CCF (coefficient 0,5)				
Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage	1 CCF (coefficient 0,5)				

EPREUVE E6 : coefficient 7

Capacités évaluées	Modalités (candidats en CCF)		Modalités (candidats hors CCF)		Modules concernés
Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte local	2 CCF (coefficient 2)	Ecrit, oral, pratique	Pratique (45 minutes) et orale (30 minutes)	Deux enseignants de l'option + 1 professionnel si possible	M 53 M 54 M 55 M 56
Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement	5 ou 6 CCF (coefficient 5) dont, au moins, un pratique				

EPREUVE E7 : Epreuve intégration à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12.

Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)					Modules concernés
Capacités évaluées	Nature	Coefficient	Durée	Evaluateurs/lieu	
Mobiliser les acquis du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles	Ecrite	6	4 heures	Enseignants de zootechnie	M 61 et connaissances acquises dans les modules professionnels
	Ecrite et orale	6	45 minutes maximum	Un enseignant et un professionnel	